



ENGAGEMENTS ISSUS DU PARTENARIAT MAITRISE D'OUVRAGE – ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

« CHARTE CHANTIER FRANCHEMENT SUR »

La sensibilisation des maîtres d'ouvrage aux problématiques des accidents du travail et de l'hygiène sur les chantiers constitue le point de départ de la prévention dans le secteur des Travaux Publics.

En effet, le maître d'ouvrage est le responsable principal de l'ouvrage. Parmi les responsabilités qu'il assume, il doit notamment évaluer et prévenir les risques, en respectant les principes généraux de prévention.

Conscients du rôle essentiel que joue le maître d'ouvrage dans la réalisation des objectifs en matière de santé-sécurité, le Ministère du Travail, l'INRS, la CNAM, l'OPPBTB et la FNTF, ont signé une Convention nationale de partenariat « 2018/2022 » pour l'amélioration de la santé au travail dans les Travaux Publics ».

Par cette convention, les signataires souhaitent que les maîtres d'ouvrage s'engagent **durablement dans une démarche d'amélioration de la prévention de leurs chantiers TP, dès la phase de conception des projets**, en termes :

- d'intégrité humaine (*= améliorer la sécurité routière, la sécurité des intervenants, des usagers, des riverains lors des opérations de travaux*)
- de performance économique (*= optimiser la performance du chantier, maîtrise des coûts et des délais (délai, coût, ...)*)
- et d'image (*= réduire la gêne aux riverains et aux usagers, meilleure acceptation des contraintes du chantier (délais de réalisation, méthodes de travaux)*)

C'est l'objet même de la Charte « Chantier Franchement Sûr », qui institue un véritable partenariat entre maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, coordonnateurs sécurité protection de la santé (CSPS) et entreprises de travaux, pour une gestion améliorée et facilitée de la prévention sur les chantiers de Travaux Publics.

La Charte « Chantier Franchement Sûr » identifie 3 axes d'actions prioritaires :

- les risques de travaux sous circulation et protection des riverains
- les risques des travaux de fouilles en tranchée
- la mise à disposition d'équipements sanitaires pour l'amélioration de l'hygiène et de l'image du chantier

En signant la Charte, le maître d'ouvrage s'engage, pendant 5 ans, en faveur d'une meilleure prise en compte de la prévention sur ses chantiers TP dès la phase de conception jusqu'à la réception des ouvrages.

Concrètement, le maître d'ouvrage s'engage à préconiser systématiquement et à faire appliquer par les maîtres d'œuvre et coordonnateurs sécurité et protection de la santé (CSPS) les mesures de la Charte dont il est signataire. Par ailleurs, les pièces écrites relatives à l'opération doivent reprendre les engagements de la Charte, inclure les délais de préparation nécessaires et définir les modalités de suivi à chaque étape.

Afin de l'aider dans cette démarche, des outils sont associés à la Charte :

- 1 support d'analyse des risques ;
- 3 fiches d'aide à la décision (1 par thématique) sur les mesures de prévention ciblées ;
- 1 support d'évaluation des mesures de prévention.

Des ressources documentaires sont également proposées afin d'accompagner le MOA dans sa prise de décision (guide, fiches, etc.)

Dans le but de pérenniser la démarche de prévention, la Charte organise :

- un suivi des mesures durant la phase de réalisation des travaux en y associant tous les acteurs de l'opération : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, CSPS, entreprise.
- et des retours d'expérience sur les bonnes pratiques après réalisation des travaux.

Enfin, le déploiement de la Charte fait l'objet d'un suivi au niveau régional et au niveau national :

- en région, un comité de pilotage composé de la FRTP NORMANDIE, la DREETS Normandie, la Carsat Normandie, l'OPPBTP Normandie, se réunira trimestriellement ;
- au niveau national, par un comité issu de la Convention nationale de partenariat.

Avant d'être déployée en région, la Charte « Chantier Franchement Sûr » doit faire l'objet d'une expérimentation sur plusieurs chantiers « tests ».

Evreux Portes de Normandie a accepté d'être le 1^{er} maître d'ouvrage, en Normandie, à expérimenter la Charte en identifiant plusieurs chantiers -types.

